

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Collano RP 2860

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:

Collano RP 2860

▼ Identifiant unique de formulation (UFI):

T020-T0N8-X00G-15GF

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

▼ Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Colle pour bois

Réservé à un usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées :

Aucune connue.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

**Collano AG**

Neulandstrasse 1

CH-6203 Sempach Station

+41 41 469 92 75

[www.collano.com](http://www.collano.com)

Courriel:

[sdb@collano.com](mailto:sdb@collano.com)

Révision:

04.12.2025

Version de la fiche de données de sécurité:

4.1

Date de la précédente édition:

24.10.2023 (4.0)

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+41 41 469 92 75 (Mo - Do 8:00 - 12:00 / 13:00 - 17:00 MEZ/CET)

(Fr 8:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00 MEZ/CET)

(+41 44 251 51 51 Tox Center)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Acute Tox. 4; H332, Nocif par inhalation.

Resp. Sens. 1; H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Carc. 2; H351, Susceptible de provoquer le cancer.

Repr. 2; H361fd, Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Nocif par inhalation. (H332)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (H334)

Peut irriter les voies respiratoires. (H335)

Susceptible de provoquer le cancer. (H351)

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus (H361fd)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

Conseil(s) de prudence:

▼ Générales:

Sans objet.

▼ Précautions:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. (P201)

Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

Intervention:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. (P308+P313)

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

▼ Élimination:

Éliminer le contenu/récipient une installation d'élimination des déchets agréé (P501)

Contient:

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers

Polymethylenepolyphenylene isocyanate-polypropylene glycol copolymer

Diisopropyl-1,1'-biphenyl

Autre étiquetage:

EUH204, Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

UFI : T020-T0N8-X00G-15GF

### 2.3. Autres dangers

▼ Autre:

Ce produit contient une substance tPtB et/ou PBT:

Diisopropyl-1,1'-biphenyl (PBT / vPvB)

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

#### 3.2. ▼ Mélanges

| Produit/composant   | Identifiants  | % w/w  | Classification   | Note |
|---|---|--------|--|------|
| 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) | N° CAS : 9048-57-1<br>N° CE:<br>REACH: Polymer<br>N° index :                          | 25-40% | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332 (ATE: 1,42 mg/L)<br>Acute Tox. 4, H332<br>Resp. Sens. 1, H334<br>STOT SE 3, H335<br>Carc. 2, H351<br>STOT RE 2, H373 |      |
| Polymethylenepolyphenylene isocyanate-polypropylene glycol copolymer  | N° CAS : 53862-89-8<br>N° CE: 670-234-1<br>REACH: Polymer<br>N° index :               | 10-15% | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332<br>Resp. Sens. 1, H334<br>STOT SE 3, H335<br>Carc. 2, H351<br>STOT RE 2, H373  |      |
| 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers  | N° CAS : 25686-28-6<br>N° CE: 500-040-3<br>REACH: 01-2119457013-49-xxxx<br>N° index : | 10-15% | EUH204<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1B, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332<br>Resp. Sens. 1, H334<br>STOT SE 3, H335<br>Carc. 2, H351<br>STOT RE 2, H373                             |      |

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

|  |  |        |   |        |
|--|--|--------|---|--------|
| diphenylmethane<br>dissocyanate, isomères et<br>homologues | N° CAS : 9016-87-9<br>N° CE: 618-498-9<br>REACH: Polymer<br>N° index :                           | 10-15% | EUH204<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332<br>Resp. Sens. 1, H334<br>STOT SE 3, H335<br>Carc. 2, H351<br>STOT RE 2, H373 | [3]    |
| Diisopropyl-1,1'-biphenyl                                  | N° CAS : 69009-90-1<br>N° CE: 273-683-8, 915-589-8<br>REACH: 01-2119982984-16-xxxx<br>N° index : | 5-10%  | Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Repr. 2, H361fd<br>STOT RE 2, H373 (Foie) (Orale)<br>Aquatic Chronic 4, H413  |        |
| Calcium carbonate (nano)                                   | N° CAS : 471-34-1<br>N° CE: 207-439-9<br>REACH: Annex V<br>N° index :                            | 3-5%   |   | [nano] |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### ▼ Autres informations

[3] Selon REACH, annexe XVII, la substance est soumis à des restrictions.  
nano: nanoforme

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appeler une ambulance.

▼ Contact cutané:

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

▼ Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion:

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Le système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO<sub>x</sub>)

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

Certains oxydes de métal

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

Contactez Tox Info Suisse: 145 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) pour plus de conseils.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Evitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Classe de stock:

Classe de stockage LK 6.1 (Composés toxiques)

Conditions de stockage:

Sec, frais et bien ventilé

Éviter la contamination et l'absorption d'humidité.

Ne congelez pas!

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Calcium carbonate (nano)**

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 3 alveolengängiger Staub (Feinstaub)

**carbonate de propylène**

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 25,5

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 6

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 25,5

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 6

**Observations:**

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques. (Référence 1903.f)

**DNEL**

**Calcium carbonate (nano)**

| Durée :                                   | Voie d'exposition : | DNEL :                 |
|---|---------------------|------------------------|
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation          | 6.36 mg/m <sup>3</sup> |

**PNEC**

**Calcium carbonate (nano)**

| Voie d'exposition :                       | Durée d'exposition : | PNEC :   |
|---|----------------------|----------|
| Installation de traitement des eaux usées |                      | 100 mg/L |

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

**Précautions générales:**

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

**Scénarios d'exposition:**

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

**Limite d'exposition:**

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

**Mesures techniques:**

Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant les substances.

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

**Mesures d'hygiène:**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (p.ex. de type A1 répondant à la norme EN 14387). Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

| Situation de travail                             | Type   | Classe   | Couleur      | Normes  |
|--|--|----------|--------------|---------|
| Lorsque la ventilation du local est insuffisante | Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée | -        | -            | -       |
|  | Combinaison de filtres A2P2  | Classe 2 | Marron/Blanc | EN14387 |



Protection de la peau:

| Recommandé   | Type/Catégorie | Normes |
|--|----------------|--------|
| Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester. | -              | -      |



▼ Protection des mains:

| Matériel   | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes                    |
|--|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Gants imperméables. Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. |                        |                         |                           |
| Caoutchouc butyle  | 0,3                    | > 480                   | EN374-2, EN16523-1, EN388 |



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

| Matériel           | Épaisseur minimum (mm) | Délai de rupture (min.) | Normes                       |
|--------------------|------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Caoutchouc nitrile | 0.4                    | > 480                   | EN374-2, EN16523-1,<br>EN388 |



|                    |     |   |                |
|--------------------|-----|---|----------------|
| Caoutchouc naturel | 0.4 | - | EN374-2, EN388 |
|--------------------|-----|---|----------------|



#### Protection des yeux:

| Type  | Normes |
|---|--------|
| Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. | EN166  |



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Etat physique:

Pâte

##### Couleur:

Jaunâtre

##### Odeur / Seuil olfactif (ppm):

##### Caractéristique

##### ▼ pH:

Aucune information disponible.

##### Densité (g/cm<sup>3</sup>):

~1.3 (0 °C)

##### Viscosité cinématique:

~61540 mm<sup>2</sup>/s (20 °C)

##### ▼ Caractéristiques des particules:

Aucune information disponible.

##### Changement d'état

##### ▼ Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune information disponible.

##### ▼ Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Aucune information disponible.

##### ▼ Point d'ébullition (°C):

Aucune information disponible.

##### ▼ Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

##### ▼ Densité de vapeur relative :

Aucune information disponible.

##### ▼ Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible.

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

▼ Point d'éclair (°C):

Aucune information disponible.

▼ Inflammabilité (°C):

Aucune information disponible.

▼ Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune information disponible.

▼ Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible.

#### Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Insoluble

▼ n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune information disponible.

▼ Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune information disponible.

#### 9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

▼ Capacités oxydantes:

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

##### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les amines et les alcools; en présence d'eau, dégagement de CO<sub>2</sub> entraînant une augmentation de pression dans les fûts fermés, d'où risque d'éclatement des fûts.

##### 10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

##### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

##### 10.6. ▼ Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

### ▼ Toxicité aiguë

|                     |  |
|---------------------|--|
| Produit/composant   | diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues |
| Méthode d'essai :   | OCDE 403   |
| Espèce :            | Rat, mâle/femelle                                    |
| Voie d'exposition : | Inhalation   |
| Test :              | CL50 (4 heures)                                      |
| Valeur :            | 0.31 mg/L  |

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Produit/composant   | Diisopropyl-1,1'-biphenyl |
| Méthode d'essai :   | OCDE 401                  |
| Espèce :            | Rat                       |
| Voie d'exposition : | Orale                     |
| Test :              | DL50                      |
| Valeur :            | >5000 mg/kg               |

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Produit/composant   | Diisopropyl-1,1'-biphenyl |
| Méthode d'essai :   | OCDE 402                  |
| Espèce :            | Lapin                     |
| Voie d'exposition : | Cutanée                   |
| Test :              | DL50                      |
| Valeur :            | >5000 mg/kg               |

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Produit/composant   | Diisopropyl-1,1'-biphenyl |
| Méthode d'essai :   | OCDE 403                  |
| Espèce :            | Rat                       |
| Voie d'exposition : | Inhalation                |
| Test :              | CL50                      |
| Valeur :            | >5 mg/L                   |

|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| Produit/composant   | Diisopropyl-1,1'-biphenyl |
| Espèce :            | Rat                       |
| Voie d'exposition : | Orale                     |
| Test :              | CSENO                     |
| Valeur :            | >35 mg/kg                 |

Nocif par inhalation.

### ▼ Corrosion cutanée/irritation cutanée

|                   |   |
|-------------------|---|
| Produit/composant | 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) |
| Méthode d'essai : | OCDE 404  |
| Espèce :          | Lapin   |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (Irritant)   |

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers |
| Méthode d'essai : | OCDE 404                                       |
| Espèce :          | Lapin  |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (Irritant)              |

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues |
| Méthode d'essai : | OCDE 404   |
| Espèce :          | Lapin  |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (Irritant)                    |

|                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| Produit/composant | Diisopropyl-1,1'-biphenyl         |
| Méthode d'essai : | OCDE 404                          |
| Espèce :          | Lapin                             |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (Irritant) |

Provoque une irritation cutanée.

#### ▼ Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|   |  |
|---|--|
| Produit/composant   |  |
| 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) |  |
| Espèce :  | Lapin  |
| Valeur :  | Effets nocifs observés (Légèrement irritant) |

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers |
| Méthode d'essai : | OCDE 405                                       |
| Espèce :          | Lapin  |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (Légèrement irritant)   |

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues |
| Méthode d'essai : | OCDE 405   |
| Espèce :          | Lapin  |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (Légèrement irritant)         |

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | Diisopropyl-1,1'-biphenyl                |
| Méthode d'essai : | OCDE 405                                 |
| Espèce :          | Lapin                                    |
| Valeur :          | Aucun effet nocif observé (Non irritant) |

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | carbonate de propylène                       |
| Méthode d'essai : | EPA OPPTS                                    |
| Espèce :          | Lapin  |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (Modérément irritant) |

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### ▼ Sensibilisation respiratoire

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers |
| Espèce :          | Cochon d'Inde                                  |
| Valeur :          | Effets nocifs observés (sensibilisant)         |

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

#### ▼ Sensibilisation cutanée

|   |          |
|---|----------|
| Produit/composant   |          |
| 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl) |          |
| Méthode d'essai :   | OCDE 429 |

Espèce : Souris  
Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Produit/composant 4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers  
Méthode d'essai : OCDE 406  
Espèce : Cochon d'Inde  
Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Produit/composant diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues  
Méthode d'essai : OCDE 429  
Espèce : Souris  
Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Peut provoquer une allergie cutanée.

▼ Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Produit/composant diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues  
Méthode d'essai : OECD 453 - Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies  
Espèce : Rat, mâle/femelle  
Voie d'exposition : Inhalation  
Organe cible : Poumon  
Durée : Aucune information disponible  
Test : CSENO  
Valeur : 0.2 mg/m<sup>3</sup>  
Conclusion : Effets nocifs observés

Produit/composant diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues  
Méthode d'essai : OECD 453 - Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies  
Espèce : Rat, mâle/femelle  
Voie d'exposition : Inhalation  
Organe cible : Poumon  
Durée : Aucune information disponible  
Test : CSENO  
Valeur : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Conclusion : Effets nocifs observés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

▼ Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

▼ Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets cancérogènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérogènes. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Toxicité de reproduction: Le produit contient des substances tératogènes qui peuvent occasionner des malformations à la naissance. L'effet sur l'enfant peut être ; la mort, des malformations, un développement retardé ou des dysfonctionnement fonctionnels. Le produit contient des substances qui peuvent être nocives pour la fertilité, en endommageant par exemple les gamètes ou lors de la régulation hormonale. L'effet peut être; la stérilité, une fertilité réduite, des problèmes de menstruation, etc.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

## Autres informations

diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. ▼ Toxicité

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues |
| Méthode d'essai : | OCDE 203   |
| Espèce :          | Poisson, Danio rerio                                 |
| Durée :           | 96 heures  |
| Test :            | CL50   |
| Valeur :          | > 1.000 mg/L   |

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

|                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| Produit/composant | Diisopropyl-1,1'-biphenyl |
| Conclusion :      | Pas biodégradable         |

### 12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

|                   |  |
|-------------------|--|
| Produit/composant | diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues |
| BCF:              | < 14   |
| Conclusion :      | Aucun potentiel de bioaccumulation                   |

|                   |                              |
|-------------------|------------------------------|
| Produit/composant | Diisopropyl-1,1'-biphenyl    |
| BCF:              | >500                         |
| LogKow :          | 6.7                          |
| Conclusion :      | Potentiel de bioaccumulation |

### 12.4. Mobilité dans le sol

|  |
|--|
| Diisopropyl-1,1'-biphenyl                |
| LogKoc = 5, Faible potentiel de mobilité |

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

12.5. ▼ Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit contient une substance tPb et/ou PBT:

Diisopropyl-1,1'-biphenyl (PBT / vPvB)

12.6. ▼ Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. ▼ Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 6 - Toxicité aiguë

HP 7 - Cancérogène

HP 10 - Toxique pour la reproduction

HP 13 - Sensibilisant

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

▼ Code CED:

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| 14.1        | 14.2                                | 14.3                                  | 14.4 | 14.5. | Autres         |
|-------------|-------------------------------------|---------------------------------------|------|-------|----------------|
| ONU         | Désignation officielle de transport | Classe(s) de danger pour le transport | PG*  | Env** | informations : |
| ADR/ADN/RID | - -                                 | -                                     | -    | -     | -              |
| IMDG        | - -                                 | -                                     | -    | -     | -              |
| IATA        | - -                                 | -                                     | -    | -     | -              |

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

▼ Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

▼ Limites d'utilisation:

Réserve à un usage professionnel et industriel.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique:

L'utilisateur du produit doit avoir passé un examen particulier pour travailler avec des produits polyuréthane et époxy.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:

Dangers pour la santé (H311, H312, H314, H332 ou H371), Seuil quantitatif = 20.000 kg

▼ REACH, Annexe XVII:

diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 74).

Numéro d'enregistrement de produit:

CPID (CH): 627438-69

▼:

Catégorie de danger pour les eaux (WGK): WGK 2

▼ Autre:

Sans objet.

Sources:

RS 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes du 4 décembre 2007 (Etat le 1er janvier 2013)

RS 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) du 20 mars 2001 (Etat le 1er juillet 2015)

RS 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) du 27 février 1991 (Etat le 1er août 2019)

RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005 (Etat le 1er janvier 2020)

RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018)

RS 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim) du 18 mai 2005 (Etat le 1er janvier 2019)

RS 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Etat le 1er avril 2020)

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH204, Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315, Provoque une irritation cutanée.  
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332, Nocif par inhalation.  
H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335, Peut irriter les voies respiratoires.  
H351, Susceptible de provoquer le cancer.  
H361fd, Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus  
H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Foie) (Orale)  
H413, Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

▼ Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
ds = les déchets spéciaux  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

---

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques  
[Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scenario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

#### Validé par

mum

#### Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CH-fr